Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20240412-DEL2024-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/04/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 12 avril 2024
DEL-2024-43

Nombre :
* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 21
* de Représentés : 2
* de Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, 1er adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: Demande de financement dans le cadre du projet de renouvellement de la convention entre la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca et le collège Henri Tomasi pour la mise en place des AME (Aires marines éducatives) pour la période scolaire 2024-2026 et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 15 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean-Claude ALBERTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2024 pour un Conseil communautaire en date du 05 avril 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20240412-DEL2024-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/04/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 05 avril 2024 pour un Conseil communautaire en date du 12 avril 2024.

Le président propose à l'Assemblée délibérante que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca participe à nouveau au programme d'aires marines éducatives auprès du collège de Folelli Henri Tomasi, soit référente du projet et établisse une convention avec le collège pour les deux prochaines années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

Les classes concernées seront une classe de 6ème (cycle 3) et un groupe de 5ème (cycle 4) chaque année.

Le programme porte sur la sensibilisation des élèves à l'environnement marin et aux pollutions ainsi qu'un accompagnement pour qu'ils mettent en place des actions en lien avec la préservation du milieu étudié.

Le montant de cette opération est estimé à **4 640.00 € H.T**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide financière de l'Office Français de la Biodiversité et du Collège Henri Tomasi, selon de plan de financement suivant :

Organisme	%	Montant HT
Office Français de la Biodiversité	80 %	3712.00 €
Collège Henri Tomasi	10 %	464.00 €
Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca	10 %	464.00 €
TOTAL	**100 %**	**4 640.00 €**

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement le cadre du projet de renouvellement de la convention entre la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca et le collège Henri Tomasi pour la mise en place des AME (Aires marines éducatives) pour la période scolaire 2024-2026.

- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI